

3. L'un de ces navires a-t-il reçu de l'autorité gouvernementale compétente l'ordre de se porter au secours du homardier *Jenny and Judy* à proximité de l'île du Sable, Nouvelle-Écosse?

4. Quelles ont été les tentatives du service canadien des garde-côtes, le 1^{er} décembre 1964, pour secourir *Stillman*, *Quinlan* et *James Smith* quand le *Jenny and Judy* a eu une panne de moteur et est devenu incapable de rentrer au port?

5. Le gouvernement a-t-il songé à construire des navires appropriés pour le service canadien des garde-côtes, qui soient capables d'effectuer des opérations de sauvetage par gros temps?

6. Le gouvernement a-t-il l'intention de modifier les règlements régissant le service de garde-côtes de façon à permettre aux capitaines des garde-côtes de remorquer un navire en détresse jusqu'au port le plus rapproché?

7. Combien de lettres déplorant l'inefficacité actuelle des garde-côtes canadiens le ministère des Transports a-t-il reçues en 1964?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui.

2. Le *Rapid* était à Dartmouth; réparation des machines; le *Rally*, à Dartmouth; réparation de l'équipement électronique; Le *Relay* venait de rentrer d'une tournée de patrouille et se tenait prêt à répondre à des appels dans la région de la baie de Fundy.

3. Non. Le *Rapid* et le *Rally* étaient inutilisables. Le *Relay* devait répondre à des appels dans la baie de Fundy parce qu'un bateau aussi petit n'aurait pu faire grand chose sur la mer exceptionnellement houleuse, à l'extérieur de la baie.

4. Les bateaux les plus près de la scène étaient les navires d'escorte *Terra-Nova* et *Gatineau*. Tous deux furent déroutés et dépêchés sur les lieux, mais n'ont pu arriver à temps à cause du temps très orageux.

5. Tous les navires du service canadien des garde-côtes peuvent effectuer des opérations de sauvetage dans des endroits météorologiques et dans des endroits qui conviennent à leur capacité. De très utiles opérations de sauvetage se font continuellement. On est en train de doter de stabilisateurs un certain nombre de navires du service des garde-côtes; ils seront ensuite mieux en mesure de procéder à des opérations de sauvetage par gros temps. Pour d'autres modèles, des plans sont également à l'étude.

6. Les navires du service de garde-côtes peuvent remorquer des bateaux et ils le font, en fait, quand un bateau est vraiment en détresse, si c'est la meilleure façon de le secourir. Le gouvernement n'a pas assez de navires pour assurer un service de remorquage sans frais à tout navire tombé en panne qui ne se trouve pas en danger ou en détresse. Dans ces circonstances, il est normal que les navires s'entendent avec un autre bateau ou avec des sociétés commerciales de remorquage.

7. En 1964, le bureau du ministre ou les fonctionnaires du ministère n'ont reçu aucune lettre déplorant en particulier l'inefficacité du service de garde-côtes.

CAISSE DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 2597—**M. MacRae:**

1. Quel est le solde actuel (30 novembre 1964), de la Caisse de retraite de la fonction publique?

2. Quelle a été l'augmentation annuelle de cette Caisse pour chacune des cinq dernières années?

M. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):

1. \$2,116,136,885.41.

2. Pour l'année financière se terminant le 31 mars:

1960	\$ 93,598,459
1961	239,227,786
1962	118,081,290
1963	137,186,706
1964	132,291,518

ANCIENS CONSTABLES DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA DANS LA POLICE PROVINCIALE DU QUÉBEC

Question n° 2598—**M. Coates:**

Combien de membres de la Gendarmerie royale du Canada ont quitté cet organisme l'an dernier et se sont engagés dans la Police provinciale du Québec?

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Parmi les membres de la Gendarmerie royale du Canada qui ont quitté cet organisme l'an dernier, 13 se sont engagés subséquentement dans la Police provinciale du Québec.

ÉRECTION D'UNE CLÔTURE SUR LES QUAIS DE ST. ANDREWS (N.-B.)

Question n° 2599—**M. Slogan:**

1. Quelles plaintes le ministre des Travaux publics a-t-il reçues relativement à la construction d'une clôture qui empêcherait le public de pêcher à partir du mur situé aux abords des écluses St. Andrews (Manitoba)?

2. Quelle mesure et quelle décision le ministre a-t-il prises? Au cas où aucune décision n'a été prise, quand peut-on s'attendre à une décision?

L'hon. Lucien Cardin (ministre des Travaux publics): 1. On a reçu une plainte contre l'érection d'une clôture destinée à fermer au public l'accès au mur d'amarrage situé aux abords des écluses St. Andrews à Lockport (Manitoba) dans une lettre datée du 14 octobre 1964, signée par M. Joseph Slogan, député, au nom de M. Gordon E. Skinner de Lockport (Manitoba). 2. Les fonctionnaires du ministère ont été autorisés à construire la clôture en 1965 avant l'ouverture de la navigation.